

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progress

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
L'ALPHABETISATION, DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL ET DE LA PROMOTION
DES LANGUES NATIONALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DECISION N° 000012 /MEN/A/EP/PLN
/SG/DRH/DL

du 28 SEP. 2023

portant affectation de certains enseignants
contractuels du Ministère de l'Education
Nationale de l'Alphabétisation, de
l'Enseignement Professionnel et de la
Promotion des Langues Nationales

**LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION,
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES,**

- Vu la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 25 juillet 2023 ;
- Vu l'ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu l'ordonnance n° 2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
- Vu la loi n° 98-12 du 1er juin 1998, portant orientation du système éducatif nigérien et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi n° 2015-22 du 23 avril 2015, déterminant les principes fondamentaux de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques au Niger ;
- Vu le décret n° 2023-020/P/CNSP du 07 août 2023, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2023-035/P/CNSP du 08 août 2023, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministres Délégué ;
- Vu l'arrêté n° 091/MET/FP/SG/DRH/DL du 04 octobre 2021, portant création, attributions, composition et fonctionnement d'une commission d'affectation nationale des agents du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu les demandes des intéressés ;
- Vu les nécessités de service ;

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progress

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
L'ALPHABETISATION, DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL ET DE LA PROMOTION
DES LANGUES NATIONALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DECISION N° 000011 /MEN/A/EP/PLN
/SG/DRH/DL
du 28 SEP. 2023

portant affectation de certains agents cadres
du Ministère de l'Education Nationale de
l'Alphabétisation, de l'Enseignement
Professionnel et de la Promotion des
Langues Nationales

LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION,
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES,

- Vu la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 25 juillet 2023 ;
- Vu l'ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu l'ordonnance n° 2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
- Vu la loi n° 98-12 du 1er juin 1998, portant orientation du système éducatif nigérien et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi n° 2015-22 du 23 avril 2015, déterminant les principes fondamentaux de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques au Niger ;
- Vu le décret n° 2008-244/PRN/MFP/T du 31 juillet 2008, portant modalités d'application de la loi n° 2007-026 du 23 juillet 2007, portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2023-020/P/CNSP du 07 août 2023, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2023-035/P/CNSP du 09 août 2023, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministres Délégué ;
- Vu l'arrêté n° 091/MET/FP/SG/DRH/DL du 04 octobre 2021, portant création, attributions, composition et fonctionnement d'une commission d'affectation nationale des agents du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu les demandes des intéressés ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article premier : Les agents du Ministère de l'Education Nationales, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Professionnel et de la Promotion des Langues Nationales dont les noms suivent, reçoivent les affectations suivantes :

ML

Noms et Prénoms	Corps	Matricules	Ancien Poste	Nouveau Poste
M. Alou Majjmaa	Chargé d'Enseignement des Lycées d'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques	86737/B	DETPP	DEXCC/VAP
2. Mme Issoufou Hadizatou Abdou Gazari	Ingénieur des Travaux Publics	115555/J	Retour de Stage	DCP
3. M. Harouna Dadé	Chargé d'Enseignement des Lycées d'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques	115642/H	Retour de Stage	DRET/FP/Dozzo
4. Mme Kadja Seidou Aho	Chargée d'Enseignement des Lycées d'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques	82262/F	DRET/FP/Niamey	DRET/FP/Dozzo
5. Mme Koyla Yerima Malam Gambo	Institutrice	84505/U	DRET/FP/Difa	DRET/FP/Dozzo
6. Mme Abdou Safiatou Amadou	Chargée d'Enseignement des Lycées d'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques	101042/E	DRET/FP/Niamey	DRET/FP/Maradi
7. Mme Zeinabou Seyni	Professeur des Collèges d'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques	115590/S	DRET/FP/Niamey	DRET/FP/Niamey
8. M. Issa Maman Aminou	Ingénieur d'Agriculture	103970/R	DRET/FP/Tilabéri	DRET/FP/Niamey
9. Mme Hlassou Fall Ary Kime	Conducteurs des Travaux Publics	122160/E	DRET/FP/Niamey	DRET/FP/Tahoua
10. Mme Hadjara Midou Soumouna	Inspectrice des Contributions Divers	119300/U	OPFP/AGS	DRET/FP/Tahoua
11. M. Badamassi Sari Djibo	Ingénieur des Travaux Statistiques	103879/A	DRET/FP/Maradi	DRET/FP/Zinder
12. M. Moussa Abdou	Inspecteur Adjoint de la Promotion Humaine	115779/B	DIOSP	DRET/FP/Zinder

Article 2 : Le Secrétaire Général, le Directeur des Ressources Humaines du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Professionnel et de la Promotion des Langues Nationales et les Gouverneurs des régions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au journal officiel de la République du Niger.



- Ampliations :**
- Cab/PCNSP 1
 - Cab/PM 1
 - SGG/Archive 1
 - MENA/EP/PLN/Cab 1
 - MENA/EP/PLN/SG 1
 - MENA/EP/PLN/GS 1
 - Gouvernements 6
 - Directions Générales 2
 - Directions Concernées 12
 - Intéressés 12
 - Chrono 1
 - JORN 1

[Handwritten signature]

M

DECIDE :

Article premier : Les enseignants contractuels du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Professionnel et de la Promotion des Langues Nationales dont les noms suivent, reçoivent les affectations suivantes :

N°	Noms et Prénoms	Corps	Codes	Ancien Poste	Nouveau Poste
1	Mme Keita Aminatou Boukari Sidibé	Enseignante Contractuelle	T522001	DRET/FP/Agadez	DRET/FP/Difa
2	M. Boubacar Chékaraou Baïré	Enseignant Contractuel	T410039	DRET/FP/Maradi	DRET/FP/Dosso
3	Mme Fatî Amadou	Enseignante Contractuelle	T405056	DRET/FP/Maradi	DRET/FP/Dosso
4	M. Moustapha Sani Kobo	Enseignant Contractuel	T733015	DRET/FP/Zinder	DRET/FP/Maradi
5	M. Idi Mari Na Awa	Enseignant Contractuel	T746080	DRET/FP/Zinder	DRET/FP/Maradi
6	Mme Amina Garba Ali	Enseignante Contractuelle	T105005	DRET/FP/Agadez	DRET/FP/Niamey
7	Mme Mouhousseounatou Mahaman Sabiou	Enseignante Contractuelle	T409191	DRET/FP/Maradi	DRET/FP/Niamey
8	Mme Dusseina L'hida	Enseignante Contractuelle	T103072	DRET/FP/Agadez	DRET/FP/Niamey
9	Mme Halimatou Adamou Alzouma	Enseignante Contractuelle	T633102	DRET/FP/Tilabéri	DRET/FP/Niamey
10	Mme Zeïnabou Lawan	Enseignante Contractuelle	T721141	DRET/FP/Zinder	DRET/FP/Niamey
11	Mme Ibrahim Soli Zaï	Enseignante Contractuelle	T721130	DRET/FP/Zinder	DRET/FP/Niamey
12	Mme Abdou Dani Baba Fatimé	Enseignante Contractuelle	T746127	DRET/FP/Niamey	DRET/FP/Niamey
13	Mme Hadiza Mahaman Laminou	Enseignante Contractuelle	T529045	DRET/FP/Tahoua	DRET/FP/Niamey
14	Mme Aboubacar Saratou	Enseignante Contractuelle	T529034	DRET/FP/Tahoua	DRET/FP/Niamey
15	Mme Hadizatou Kouboura Tankari	Enseignante Contractuelle	T531010	DRET/FP/Tahoua	DRET/FP/Niamey

Article 2 : Le Secrétaire Général, le Directeur des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Professionnel et de la Promotion des Langues Nationales et les Gouverneurs des régions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au journal officiel de la République du Niger.



Ampliations :

- Cab/PCNSP 1
- Cab/PM 1
- SGG/Archives 1
- MEN/AEP/PLN/Cab 1
- MEN/AEP/PLN/SG 1
- MEN/AEP/PLN/GS 1
- Gouvernorats 6
- Directions Générales 2
- Intéressés 15
- J.O.R.N 1
- Chrono 1

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progress

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
L'ALPHABETISATION, DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL ET DE LA PROMOTION
DES LANGUES NATIONALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DECISION N° 000011 /MEN/A/EP/PLN
/SG/DRH/DL
du 28 SEP. 2023

portant affectation de certains agents cadres
du Ministère de l'Education Nationale de
l'Alphabétisation, de l'Enseignement
Professionnel et de la Promotion des
Langues Nationales

LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION,
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES,

- Vu la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 25 juillet 2023 ;
- Vu l'ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu l'ordonnance n° 2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
- Vu la loi n° 98-12 du 1er juin 1998, portant orientation du système éducatif nigérien et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi n° 2015-22 du 23 avril 2015, déterminant les principes fondamentaux de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques au Niger ;
- Vu le décret n° 2008-244/PRN/MFP/T du 31 juillet 2008, portant modalités d'application de la loi n° 2007-026 du 23 juillet 2007, portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2023-020/P/CNSP du 07 août 2023, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2023-035/P/CNSP du 09 août 2023, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministres Délégué ;
- Vu l'arrêté n° 091/MET/FP/SG/DRH/DL du 04 octobre 2021, portant création, attributions, composition et fonctionnement d'une commission d'affectation nationale des agents du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu les demandes des intéressés ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article premier : Les agents du Ministère de l'Education Nationales, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Professionnel et de la Promotion des Langues Nationales dont les noms suivent, reçoivent les affectations suivantes :